



Secrétariat

Distr.  
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/1997/1  
11 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

(Treizième session,  
Genève, 7-17 juillet 1997,  
point 3 e) de l'ordre du jour)

PROJET D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT TYPE  
SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Classe 1 (chapitres 2.1, 3.2 et 3.3, et section 4.1.3)

Nouvelles rubriques pour les propergols solides

Communication de l'expert de la Suède

INTRODUCTION

La nouvelle génération de propergols de grande stabilité mise au point pour les coussins gonflables possède des caractéristiques qui la destinent à la classe 1.4.

La difficulté vient de ce qu'aujourd'hui aucun numéro ONU n'est adapté à cette catégorie de produits. Les seuls numéros ONU concernant le PROPERGOL SOLIDE sont les numéros 0498 et 0499 (1.1 C et 1.3 C). Pour les candidats à la classe 1.4 C ou 1.4 S, il faut recourir à des numéros N.S.A., c'est-à-dire 0479 et 0481. Un tel classement pose des problèmes inutiles, notamment lorsque ces produits sont transportés sur de grandes distances et par plusieurs modes.

## PROPOSITION

Pour résoudre ce problème, nous proposons l'inclusion de deux nouvelles rubriques relatives au propergol solide, comme suit :

MATIERE OU OBJET		RISQUES			EMBALLAGES	
Numéro ONU	Nom et description	Classe ou division	Risques subsidiaires	Dispositions spéciales	Groupe	Méthode
(a1)	(a2)	(b1)	(b2)	(b3)	(c1)	(c2)
XXXX	PROPERGOL SOLIDE	1.4 C				EP 14 b)
XXXY	PROPERGOL SOLIDE	1.4 S				EP 14 b)

## AMENDEMENTS QUI EN DECOULENT

Cette proposition entraînerait les amendements suivants :

1. Inclusion d'une nouvelle division, d'un nouveau groupe de compatibilité et d'un nouveau numéro ONU sous la méthode d'emballage EP 14 b).
2. Inclusion dans le tableau 4.4 de nouveaux numéros ONU pour le propergol solide.

-----